

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025
Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mobilités - Création tarifs services de stationnement vélo

La création d'un stationnement capacitaire et sécurisé pour les vélos contribue à la mue de la gare de Quimper en pôle d'échanges multimodal. De la même façon, un stationnement sécurisé sera créé à l'Eau Blanche créant également du stationnement vélo de qualité pour les usagers de la Grande salle et du parking de proximité. La présente délibération porte sur la création de tarifs permettant l'exploitation des services de stationnement de ces consignes collectives par le délégataire du réseau QUB.

Afin de pouvoir ouvrir les consignes au public, il convient de définir les tarifs applicables pour ce service.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

GRILLE TARIFAIRE SERVICES DE STATIONNEMENT VELO

Consignes collectives

Modalités d'inscription

Le service nécessite une carte Korrigo (existante ou à créer). Les usagers sont tenus à s'inscrire auprès du délégataire du réseau QUB. L'utilisateur sera amené à produire les justificatifs correspondants à sa situation.

Durée de validité

La période d'utilisation est comptée de date à date.

Validité géographique

L'inscription donne accès à l'ensemble des consignes collectives gérées pour le compte de Quimper Bretagne Occidentale.

Tarification « consignes collectives »

Durée de l'abonnement	Prix TTC
1 jour	1 €
1 semaine	4 €
1 mois	10 €
1 an	30 €

Renouvellement

À l'expiration de l'abonnement, l'utilisateur peut s'abonner de nouveau au service. Lors du renouvellement de l'offre, les tarifs en vigueur s'appliquent.